

---

## Valeurs et ambitions

Modifié le 20/12/19

La Métropole Rouen Normandie et Rouen Normandie Aménagement ont souhaité intégrer la 5<sup>ème</sup> vague de labellisation EcoQuartier.

Par la signature de la Charte en juin 2017, elle marque son engagement dans l'étape 1 « labellisation » et la candidature a été déposée pour obtenir l'étape 2 « l'EcoQuartier enchantier ».

Cette labellisation nationale ÉcoQuartier, se fonde sur [20 engagements en matière de développement durable](#).

Portée par le ministère de la cohésion des territoires, la démarche EcoQuartier vise à favoriser

---

---

l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire et gérer la ville.

En 2013, un label national EcoQuartier a été mis en place pour valoriser les projets urbains vraiment durables respectant 3 objectifs : l'encouragement à faire, la pérennisation et la garantie de l'aménagement réalisé.

Cette labellisation nationale ÉcoQuartier, se fonde sur [20 engagements en matière de développement durable](#).

Depuis décembre 2017, le quartier Rouen Flaubert est labélisé EcoQuartier étape 2 démontrant la volonté de la Métropole Rouen Normandie à travers ce projet de construire et de gérer la ville durablement.

La conception de l'écoquartier a pris appui sur les sept axes stratégiques. (renvoi vers partie des jeux et valeurs identifiés). Ils sont déclinés dans les vingt engagements du label EcoQuartier.

- Intégrer le quartier à son environnement urbain en facilitant les échanges, en assurant la mixité fonctionnelle, sociale et générationnelle ;
- Créer des conditions favorables aux déplacements alternatifs et durables pour favoriser l'écomobilité ;
- Créer des conditions de vie agréables pour tous en réduisant les nuisances et en assurant la reconquête d'un site marqué par son passé industriel ;
- Atteindre la sobriété énergétique en réduisant les besoins en énergie et leurs impacts environnementaux, sociaux et économiques à l'échelle du quartier et du bâti ;
- Améliorer la biodiversité et introduire la nature au cœur de la ville ;
- Valoriser la situation du site en bordure de Seine en tirant parti de la forte présence de l'eau tout en anticipant les évolutions futures liées aux changements climatiques ;
- Faire participer la population et les acteurs du territoire dès l'amont du projet et tout au long de sa mise en œuvre.